

[Argumentaire]
Accès direct - PPL Rist

L'examen de la proposition de loi portée par Stéphanie Rist (groupe Renaissance, députée du Loiret) place au centre des débats la question de l'ouverture de l'accès direct, notamment pour les orthophonistes. Ce combat, pour lequel la FNO milite de longue date, pourrait constituer une avancée majeure dans l'autonomie des orthophonistes et la reconnaissance de la valeur de leur diagnostic et de leur expertise.

Les éléments ci-dessous reprennent les principaux arguments évoqués pour défendre l'intérêt de l'ouverture de l'accès direct aux orthophonistes et pour raisonner les craintes qui peuvent en découler.

1. L'orthophonie, formation paramédicale d'excellence

Depuis toujours **universitaire** et de grade **master** depuis 10 ans, la formation initiale des orthophonistes bénéficie d'une maquette solide et homogène sur le territoire. Parmi les enseignants, des orthophonistes en activité, des orthophonistes universitaires, d'autres professions de santé dont des médecins nous forment notamment aux signaux d'alerte et aux parcours de soins pour orienter nos patients vers le bon interlocuteur.

Ce parcours spécialisé et reconnu par l'ensemble des professionnels de la chaîne de soins est complété par de la **formation continue**.

2. Depuis 20 ans, nous expérimentons le « sans prescription »

Ce sont directement les orthophonistes qui posent le **diagnostic orthophonique** et établissent en toute **autonomie avec le patient le plan thérapeutique**.

Le **médecin prescrit uniquement le bilan** et non les séances spécifiquement. 80% des prescriptions pour un bilan orthophonique émanent de médecins généralistes qui, en toute confiance, nous confient le soin de juger de la pertinence et du besoin de soins. Ainsi, environ 20% des bilans effectués ne donnent pas lieu à des séances. C'est donc réellement l'orthophoniste qui joue le rôle de filtre.

3. Nous sommes des éléments moteurs de la coordination

Avec l'obligation légale, et très bien respectée par la profession, de la **rédaction et de la transmission du compte-rendu suite au bilan**, mais aussi avec les **appels téléphoniques** pour transmettre des avis ou obtenir des éléments complémentaires, les orthophonistes viennent systématiquement **compléter leur intervention spécifique**.

Nous brandissons la coordination comme le signal d'une meilleure qualité des soins.

4. Une organisation systémique pour fluidifier le parcours de soins

Un accès direct aux soins orthophoniques apportera une réponse concrète aux patients vivant dans des territoires où il est difficile d'avoir accès à un **médecin généraliste**.

La Plateforme Prévention et Soins en Orthophonie (**PPSO**), les listes d'attente communes territoriales (**LAC**) et l'association Dépistage et Prévention Orthoptistes et Orthophonistes (**DP20**) sont des outils de régulation développés par les orthophonistes afin d'améliorer l'orientation, d'optimiser la régulation des demandes de soins en orthophonie et de permettre une prise en charge cohérente des patients.

- - - - -

Un accès direct large et concernant toutes et tous les orthophonistes est donc une vraie réponse à l'inégalité territoriale d'accès aux soins.

Cela donnera aux orthophonistes les moyens d'organiser, coordonner et réguler les soins en orthophonie, permettant ainsi, en association avec des dispositifs existants ou en construction, de fluidifier l'accès aux soins.

